



Depuis 2 ans, la Ville de Paris a mis en place un dispositif de prévention à destination des bâtiments recevant du public : le défibrillateur. Des formations à l'utilisation de ce matériel ont été organisées.

Une large communication avait été diffusée à l'époque sur ce nouveau dispositif.

Deux années plus tard la **CFDT** constate que des machines installées sont étiquetées hors service.

La **CFDT** demande un état des lieux afin de remettre en état ou remplacer les matériels hors-services. Comme pour les installations électriques et de sécurité incendie, faire des contrôles ne dispense pas la ville de réaliser les opérations de maintenances/réparations nécessaires.

La **CFDT** ne peut que déplorer ces dysfonctionnements de défibrillateurs.

La prévention et la sécurité sont des préalables quant à l'accueil des agents et/ou des usagers.

La prévention et la vigilance sauvent des vies. C'est la responsabilité de l'employeur et l'implication de chacun.

Pour la CFDT, la santé et la sécurité sont des priorités !



**ADHERER A LA CFDT,
C'EST REJOINDRE L'EFFICACITE**